Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés Band: 2 (1972)

Heft: 4

Rubrik: Informations sociales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





Le B A BA

Nul n'est censé ignorer la loi, évidemment. C'est du moins ce que l'on dit parfois, lorsque cela arrange... votre contradicteur. Si la formule, sur le plan purement procédurier, n'intéresse que les amateurs de chicanes, elle devient désagréable dès que l'on se tient sur le plan social.

Pourquoi donc cette introduction?

Pour déplorer, très simplement, qu'une telle quantité d'habitants de ce pays ignorent encore les ressources de l'AVS ou, si l'on préfère, les ressources qu'elle peut leur procurer! Nous avons déjà dit et redit que l'AVS complémentaire se différenciait de l'assistance publique en ce sens que si l'on doit rembourser, au décès, les générosités de la seconde nommée, il n'en est pas de même pour la première, qui ne reprend pas de la main gauche ce qu'elle a donné de la droite.

Nous avons aussi dit et redit qu'il s'agissait, pour bénéficier des largesses de l'AVS, des largesses légales, ce qui plus est, de prendre langue avec les organes de l'institution disséminés sur l'ensemble du territoire confédéral et de remplir les formules adéquates... Or, malgré notre insistance, notre courrier abonde de requêtes particulières qu'il nous est difficile de traiter ici même, faute de disposer régulièrement des éléments indispensables à l'étude du cas.

Une seule solution : la démarche

Nos lecteurs et lectrices, nos correspondants surtout, ne possèdent pas toujours, tant s'en faut, de fortune en masse. Ni de revenus par trop substantiels. Ils ont donc droit, dans bon nombre de cas, à des prestations complémentaires.

L'important, l'essentiel, c'est de les réclamer, et de les réclamer sans autres formalités compliquées auprès des agents communaux de l'AVS ou du service des œuvres sociales dans les grandes agglomérations.

Il s'agit de les réclamer sans, surtout, se poser trop de questions. D'autre part, parce que le calcul de la rente complémentaire, compte tenu des déductions en matière de loyer, d'assurance-maladie ou d'activité lucrative, n'est pas l'affaire du requérant, qui manque d'éléments pour y procéder. D'autre part, parce que les agents AVS (et sociaux) sont là pour que chacun obtienne son dû.

Ainsi vous, Madame, vous en êtes encore à vous demander si vous avez droit à une rente complémentaire « malgré » un revenu de Fr. 6000.—. Il nous paraît inutile de vous répondre autre chose que ceci : « Allez remplir la demande de prestation ad hoc, patientez quelque temps... et vous verrez. » A notre sens, oui, vous y avez droit.

De même que ce couple qui possède pour vivre aujourd'hui Fr. 8500.—, avec un loyer assez élevé et des cotisations d'assurance-maladie qui ne le sont pas moins. N'hésitez pas : courez chez votre préposé AVS, que vous connaissez bien puisque vous habitez un petit village vaudois...

Bref, ne poursuivons pas. Mais dites bien plutôt comme ce général voisin : « Je vous ai compris! »

Car il faut comprendre, et comprendre à tout prix, sans tergiverser, sans autre temporisation, que personne ne peut vous dire comme ça, de but en blanc, si vous avez droit ou non à une rente complémentaire : il convient d'attendre la décision des spécialistes de l'AVS. En n'oubliant pas non plus que, dans bien des cas; ils répondent par l'affirmative.

Continuez, certes, à nous poser des questions. Soumettez-nous des cas concrets: nous y répondrons dans la mesure de nos moyens. Mais renoncez à nous demander ceci ou cela si vous n'avez pas entrepris les démarches nécessaires.

C'est là un conseil. Le meilleur. Un véritable conseil d'ami.

Au secours!

Il y a certains de nos aînés qui ne peuvent bénéficier des bienfaits de la rente complémentaire. Félicitons-les-en: c'est la preuve qu'ils possèdent des revenus qui dépassent une limite relativement peu élevée malgré tout.

Mais l'AVS ne leur en vient pas moins en aide en cas de « coup dur ». Un petit (mais douloureux exemple): un couple de paysans vaudois, ayant économisé toute sa vie, et par petits sous, se voit frappé par la maladie et l'accident. D'où une facture d'hôpital salée, nos gens n'ayant pas d'assurance...

Une précédente décision de l'AVS leur refuse la rente complémentaire. Ils sont pourtant à quelques dizaines de françs de la barrière, mais on ne saurait la franchir...

Que faut-il faire? Il n'y a pas trente-six solutions : il n'y en a qu'une, dans le cadre de l'AVS s'entend. Il faut remplir une « demande occasionnelle de remboursement des frais de guérison », que l'agence communale AVS tient à disposition.

Mais oui, cela existe! Nous voyons d'ici votre mouvement de tête d'incrédulité... Détrompez-vous, il n'y a pas d'erreur!

Ne vous attendez pas, bien sûr, au remboursement complet de vos frais de guérison! Mais on peut vous réserver une agréable surprise malgré tout. Vous verrez!

Dans notre exemple (vécu de très près), le remboursement fut de 50 % à peu près, sur un montant total d'environ Fr. 10 000.—. Cela vaut la peine de s'inquiéter, non?

Prévoyons votre objection. Vous vous dites : « A moi, cela m'est arrivé aussi. Pas pour Fr. 10 000.—, non, mais il ne s'en manque pas de beaucoup. Or, puisque j'ai acquitté la facture y relative, on ne va pas me faire de cadeau. On me dira que si j'ai pu régler mon dû, tout est bien ainsi et que je n'ai rien à réclamer... » Une fois de plus, détrompez-vous : l'acquittement ou non de la facture n'intervient pas en l'affaire. Si vous avez droit au remboursement d'une partie de vos frais, ils vous seront en partie remboursés que vous ayez payé médecin, remèdes, clinique ou non.

Rappelez-vous : une demande de prestations complémentaires AVS pour une rente complémentaire et une demande occasionnelle de remboursement des frais de guérison pour obtenir une légère compensation de certaines dépenses aujourd'hui très lourdes. Les termes ne sont pas trop rébarbatifs, n'est-ce pas? C'est une raison supplémentaire de les prononcer en temps opportun, en un lieu bien déterminé : le bureau de l'agence AVS de son domicile...

Et pour bien préciser la chose, ajoutons qu'en pays vaudois, cette « demande occasionnelle de remboursement des frais de guérison » comprend encore, sous ce titre, une ligne expressive en diable : on y lit en effet que cette demande doit émaner « d'un assuré qui n'a pas droit à une prestation complémentaire AVS (ou AI, évidemment) mensuelle régulière ». Nous ne cherchions donc pas, vous vous en rendez compte, à abuser de votre crédulité ou de votre bonne foi. C'est écrit noir sur bleu — puisque, dans le pays de Vaud —, c'est la couleur adéquate.

Paul-Armand Olivier

Fédération des clubs des Aînés de Genève:



Nous sommes certains de rendre service à nos amis genevois en leur donnant ci-dessous la liste des clubs d'aînés prêts à les accueillir.

Club des Pâquis, 8, rue Charles-Cusin; ouvert tous les après-midi et en soirée occasionnellement, séance récréative chaque jeudi.

Présidente: Mme Juliette Chalut. Tél. 32.26.73.

Club des Asters, 8, rue Hofmann; ouvert tous les après-midi et en soirée occasionnellement, séance récréative le vendredi.

Président: M. Etienne Rossier. Tél. 45.53.28.

Club de la Jonction, 16, avenue Sainte-Clotilde; ouvert tous les aprèsmidi et en soirée occasionnellement, séance récréative le lundi. Présidente: Mme Marthe Zeier. Tél. 26.38.45.

Club du Lignon, 50, avenue du Lignon; ouvert tous les après-midi et en soirée occasionnellement, séance récréative le mercredi. Présidente: Mme Louisa Vuille. Tél. 45.90.92.

Club d'Onex, 68, avenue des Grandes-Communes; ouvert tous les aprèsmidi et en soirée occasionnellement, séance récréative le mardi. Président: M. Georges Bittar. Tél. 43.61.00.

Club de Carouge, 6, rue Vautier; ouvert les après-midi et en soirée occasionnellement, séance récréative le jeudi. Présidente: Mme Claire Pittet. Tél. 42.10.63.

Club des Libellules, 8, avenue des Libellules; ouvert chaque après-midi du lundi au vendredi et en soirée occasionnellement, séance récréative le mardi.

Président: M. Paul Langenbach. Tél. 25.63.90.

Club du Grand-Saconnex, Salle communale des Délices; ouvert le mercredi et le vendredi après-midi, séance récréative le vendredi. Présidente: Mme Nelly Nussbaum. Tél. 34.12.83.

De nombreuses activités sont organisées dans chaque club, à date fixe, telles que:

travaux manuels, bricolage, chorale, bibliothèque, visites aux malades, repas communautaires, pique-niques en musique, et poésie.

A part les clubs de la Fédération, de nombreux groupements ou associations organisent des loisirs en faveur des personnes du Troisième Age.

Nous mentionnons:

Le Centre social protestant et Caritas qui organisent en commun des cours de gymnastique dans de nombreux quartiers de la ville et de la périphérie. Le Centre social protestant organise des cours de natation et depuis cet hiver des cours de ski de fond.

Pour tous renseignements s'adresser à: Mme Chevallay, Centre social protestant. Tél. 26.03.50. M. Clerc, Caritas. Tél. 24.23.80.

Le Club « Bel Automne » groupe plus de 400 membres. Séances récréatives tous les deux mardis à l'Hôtel de Genève, place de la Navigation. Président: M. Robert Pally. Tél. 43.54.82.

L'AVIVO (Organisation de défense des retraités AVS et AI), 21, rue de Chantepoulet; excursions organisées pendant la belle saison. Tél. 32.25.32.

Le Club « Les Doyens de la Grenade », Centre protestant, 5, avenue de la Grenade; chaque vendredi après-midi; tous les deux mercredis, repas en commun avec prolongement l'après-midi. Responsable: Mme Henry Mobbs. Tél. 36.88.12.

Le Club des Aînés de Lancy

Au Petit-Lancy, Salle de paroisse du Christ-Roi, le mardi après-midi dès 15 heures.

Au Grand-Lancy, Centre Marignac, avenue Eugène-Lance 28, le mercredi dès 15 heures.

Président: M. Jean Heizen. Tél. 92.11.31.

Le Club « Le Fil d'Argent » groupe les Aînés de la commune de Veyrier. Président: M. Charles Duriaux. Tél. 43.88.82.

Le Club de Thônex « Soleil d'Automne », Centre de loisirs de Thônex. Chaque premier vendredi du mois, séance récréative l'après-midi. Chaque deuxième vendredi, sortie pédestre.

Chaque lundi et mercredi, à 16 h. 15, cours de gymnastique à l'Ecole Marcelly, chemin Tronchet.

Responsable: Mme Hélène Wolf. Tél. 36.84.86.

Le Club de la Croix-Rouge « Rayon de Soleil »

6 séances récréatives avec thé offert par la Croix-Rouge, chaque mer-credi après-midi à la Salle de réunion des Eaux-Vives. 82-84, rue des Eaux-Vives

Responsable: M. J.-F. Chaponnière. Tél. 47.02.50. Croix-Rouge. Tél. 42.77.50.

Doyens de la paroisse de Saint-Pierre Fusterie

Séance récréative tous les vendredis après-midi, dès 15 h. à la Salle de la paroisse, 24, place du Bourg-de-Four.

Responsable: Mme de Morzier. Tél. 24.88.32.

De nombreuses paroisses protestantes et catholiques organisent le dimanche des après-midi récréatifs pour les personnes âgées et isolées de leurs paroisses respectives.

Les clubs de la Fédération et les associations mentionnés ci-dessus proposent aux Aînés, pendant la belle saison, des excursions à prix modérés.

Signalons encore le Club de l'Amitié, Maison juive, 10, rue Saint-Léger. Séance récréative le mercredi dès 15 h. tous les 15 jours.

Responsable: Mme Nelly Franck. Tél. 36.50.16.

Les clubs de la Fédération font appel pour leur animation à une équipe d'animateurs et d'animatrices mis à la disposition par le Service des personnes âgées de l'Hospice général. Ces clubs ont pu s'ouvrir grâce à la collaboration de l'Etat, des communes et de l'Hospice général.

Surdité

Selon les nouvelles dispositions, toute personne bénéficiant de l'AIDE COMPLEMENTAIRE DE L'AVS de Beau-Séjour ou Clarens, a le droit de recevoir un appareil de surdité SANS FRAIS, ceci après certificat médical.

Pour nous faciliter les démarches, veuillez préciser dans le bon ci-dessous que vous nous retournerez : (Soulignez ce qui convient).

BOUVIER Frères

Lunettes et appareils acoustiques 43 bis, avenue de la Gare, 1000 Lausanne Téléphone 021/23 12 45

Bénéficiez-vous de l'aide compl. AVS OUI/NON	
NOM:	_
ADRESSE:	
VILLE:	



Bonjour collègue!

Les Fils d'Argent de Puidoux, que vous connaissez déjà, n'ont pas fini de nous étonner: ils éditent un petit journal appelé « Courrier du Fil d'Argent ». Bien sûr, ce n'est pas le « Courrier de l'Unesco », mais le dynamique comité de fabrication du journal trouve moyen de le faire paraître six fois l'an, ce avec l'appui bienveillant de la commune de Puidoux. Et cette parution dure depuis cinq ans déjà!

Dans ce journal, on trouve de tout: un article sur le colonel Dénéréaz, le message du président, une information sur l'assurance maladie pour personnes âgées, un petit mot familier pour ceux qui s'en viennent et ceux qui s'en vont (Fil d'Argent compte 175 membres) et un entrefilet sur le futur 13e mois AVS.

Bravo à ce « collègue ». Encore une preuve de plus que les aînés peuvent produire autre chose que des « feuilles » mortes.

Si votre médecin vous prescrit...

... une cure dans un établissement thermal et si vous habitez Lausanne ou sa banlieue, sachez qu'il existe un fonds, géré par la Commune, qui prend en charge les frais de cette cure, au cas où vous n'en auriez pas les moyens.

Il s'agit de s'inscrire au plus vite auprès du Service social, administratif et du travail, Beau-Séjour 8, 2^e étage, bureau 225, en présentant un certificat médical.

Vacances, sorties, loisirs...

Le Mouvement des Aînés, Couchirard 8, 1004 Lausanne, tél. 25.84.71, nous signale:

des vacances: Sierre, Cattolica, Danemark et autres lieux de séjour;

un voyage: 4 jours à Paris au mois de mai;

une sortie: cueillette de jonquilles à la Vue-des-Alpes, le

La place nous manque pour donner des détails plus précis. Un prospectus détaillé vous attend au bureau du Mouvement. Une matinée au Théâtre de Vidy: le 24 avril, « Orlando Curioso », avec les célèbres clowns Colombaioni.

Souhaitons que vous userez abondamment de ces moyens de distraction et de délassement.

L'assurance-maladie n'est pas un luxe, mais une nécessité!

C'est pour cela que le canton de Vaud l'a déclarée obligatoire. Toutefois, dans le cadre de la Loi d'encouragement à l'assurance-maladie, l'Etat accorde des subsides, sous forme de réduction des cotisations, selon le barème déjà présenté dans nos colonnes (nº 4, 1971 et nº 3, 1972).

Inscrivez-vous sans tarder auprès de n'importe quelle compagnie d'assurance ou à l'agence AVS de votre commune. N'oubliez pas qu'une journée d'hospitalisation coûte très cher et qu'un versement mensuel, même s'il peut paraître important, vous mettra définitivement à l'abri de tout « pépin ».

Les centres sociaux protestants

(Genève, Lausanne, Neuchâtel) cherchent:

- * des donateurs généreux et nombreux pour soutenir leur travail et le rendre toujours plus efficace;
- * des chauffeurs bénévoles pour transporter des personnes âgées, handicapées, infirmes ou en traitement.

Si vous êtes motorisé (Vélosolex s'abstenir!), si vous avez



Aînés, Nous voulons protéger le pays de Vaud contre

- l'extension anarchique des constructions
- l'enlaidissement des campagnes
- la spéculation foncière
- l'accaparement du sol par les plus riches
- la disparition des paysans.

Aidez-nous

en signant l'initiative pour l'aménagement équitable du sol vaudois.

Demandez tout de suite des listes à André Guex, 1806 Saint-Légier (tél. 021 - 53 18 19).

Pharmacies Populaires Lausanne		
	Officines:	
	Rue de l'Ale 30 22 38 61	
Ristourne progressive	Av. Fraisse 3 26 38 62	
de 7 ½ % à 10 % (Art. régl. exceptés)	Av. d'Echallens 81 24 08 54	
Timbres PHAR-POP	Livraisons rapides	

du temps mignon (peu ou beaucoup), de la patience et de l'esprit de service, les chauffeurs bénévoles vous attendent, car ils ont un sérieux besoin de renfort. Les inscriptions sont les bienvenues

 à Genève
 Prom. Saint-Antoine 20
 tél. (022) 26.03.50

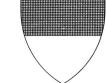
 à Lausanne
 Georgette 8
 tél. (021) 20.56.81

 à Neuchâtel
 Parcs 11
 tél. (038) 25.11.55

Saxon, Orsières et dans les maisons de retraite de Chamoson et Martigny. Ces leçons ont lieu chaque semaine.

Tous les renseignements complémentaires sont à votre disposition auprès du centre Pro Senectute de Sierre, rue des Marais 15. Le jeudi, on répond au téléphone (027) 5.26.28.





On n'arrête pas le progrès

Lors de la journée officielle du dernier Comptoir de Martigny, le conseiller fédéral Brugger a souligné avec raison le fait paradoxal et réjouissant que le canton du Valais, s'il est encore en retard par rapport à la majorité des cantons industrialisés, n'en tient pas moins régulièrement la tête du développement cantonal annuel, et cela depuis plusieurs années. Cette remarque est également valable pour ce qui concerne le Troisième Age. Nous en avions déjà parlé dans notre numéro de septembre dernier mais, depuis, les choses ont évolué à tel point qu'une mise à jour s'impose sans délai. D'abord, Pro Senectute vient d'ouvrir deux nouveaux centres de conseil et d'information dans le Haut-Valais, à Viège et à Brigue. Est-il besoin de le rappeler, les services offerts par ces centres sont gratuits et les assistantes sociales sont aussi compétentes que discrètes.

Les deux autres branches principales de l'arbre du Troisième Age valaisan connaissent aussi une floraison réjouissante. Du nouveau dans les clubs: Conthey va bientôt démarrer;

le comité est formé et on prépare la première séance.

Les sections de gymnastique, elles, se multiplient à un rythme rapide: on nous annonce la création de groupes à Charrat,

Le Centre d'entraide de la Gruyère, au cours de son assemblée générale annuelle, a décidé de se fixer un but nouveau pour chaque année.

Ainsi, 1971 a été l'année de la création du centre d'accueil et de loisirs pour personnes âgées, où les aînés bullois se retrouvent tous les mardis et jeudis.

1972 sera placé sous le signe du « service à domicile ».

Cette action consistera en visites régulières faites par des bienportants bénévoles à tous les isolés et handicapés de la Gruyère, ceci pour apporter un petit coup de main éventuel mais surtout pour une présence, une amitié.

Pour parvenir à cela, il faut que les visiteurs volontaires... et ceux qui désirent recevoir de telles visites se fassent connaître. M. Comba les attend au téléphone (029) 2.88.88.



Bienne, en Suisse romande

La prétention légitime du journal «AINÉS» à être un organe à la disposition de toutes les personnes âgées de la Suisse romande souffrait jusqu'à ce jour d'une exception fâcheuse: Bienne. Cette «ville de l'avenir», comme on l'appelle, est trop souvent considérée comme «apatride», c'est-à-dire ni romande ni alémanique. On aurait bien tort de continuer à penser ainsi, d'autant plus que la formule biennoise d'aide à la vieillesse nous semble aussi stimulante qu'originale.

En effet, les vœux déjà exprimés ici, d'une meilleure coor-

Vous aussi...



...vous pouvez conserver ou acquérir une santé meilleure, grâce à nos produits diététiques qui conviennent également à chaque régime.

Nous livrons à domicile directement ou par poste.

Magasin «BONNE SANTÉ» 6, rue Haldimand 1003 Lausanne 🔗 22 71 45 Gérante: Mme Pache

PRAXINED S.A.

Tout pour le confort du malade et de l'infirme

Fauteuils roulants pliables Appareils pour soulever et transporter les malades

Moyens auxiliaires pour la marche, le bain et la toilette

VENTE ET LOCATION Rue de Bourg 11-13 1003 Lausanne

Bénéficiaires de rentes AVS

Vous bénéficiez d'importants rabais sur toutes nos excursions en semaine. Adressez-vous à



1003 Lausanne Rue Centrale 1 Tél. 203341

pour une belle excursion en cars modernes très confortables. Demandez notre programme détaillé.

dination des diverses institutions semblent être, là-bas, en voie de bonne réalisation.

Ainsi, contrairement à maintes villes, «Pro senectute» n'est pas seul à supporter le poids écrasant de l'aide à la vieillesse. Cet organisme fédéral travaille en collaboration étroite avec la Société féminine d'utilité publique de Bienne et, soyez-en assurés, l'aide de cette Société féminine est loin de n'être que symbolique!

Cette fructueuse collaboration a donc permis à la dynamique société pour la Vieillesse du district de Bienne de mettre sur pied toute une gamme de services, tous plus utiles les uns que les autres:

un service d'entraide ménagère pour personnes âgées ou handicapées;

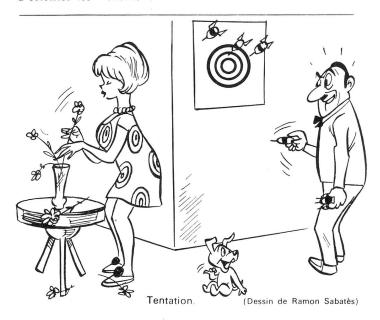
un service mobile de repas à domicile;

un bureau de placement professionnel, c'est-à-dire une sorte de bourse du travail pour retraités désirant encore continuer leur profession ou prendre un petit emploi;

des clubs de loisirs et des groupes de gymnastique.

On prévoit encore la crésation éventuelle d'un service permanent de nettoyage.

Tous ces services sont coiffés d'un Centre permanent d'information et d'assistance, chargé de les diriger et d'orienter les « clients ».



En guise de dessert, la ville de Bienne a construit plusieurs lieux de séjours collectifs de vacances, spécialement adaptés aux besoins des aînés, ce qui nous semble être une excellente initiative, vu le peu de possibilités actuelles dans ce domaine.

Ainsi donc, grâce à cette coordination bien menée, le district de Bienne remplit son «contrat» auprès des aînés. Félicitons Pro Senectute et la Société féminine, sans oublier les nombreux supporters privés (commerçants, industriels) qui, par leur générosité fidèle, ont permis de réaliser tout cela et de prévoir mieux encore.

Mais nous reviendrons bientôt à Bienne.

Tableau d'honneur

A ce jour, les entreprises, in	sti
tutions et personnalités suiv	an
tes ont exprimé leur sympathi	ie
« Aînés » en souscrivant	
abonnements collectifs en fav	eu
de leurs retraités et amis:	
Verrerie S.A. Saint-Prex	3
Commune de Vufflens-la-	
Ville	4
Grands Magasins	
La Placette, Lausanne	1
Crédit Foncier Vaudois	1
Briqueterie Renens S.A.	2
Baumgartner Papiers S.A.,	
Renens	1
Coop-Lausanne	5
Fleurier Watch Co., Fleurier	2
Commune de Pully	1
Mme C. d'Hollosy,	
Montreux	
Service social, Vestiaire de	
Morges	1
Chocolats Suchard S.A.,	
Serrières	
Service social Ville de Genève	:
S.A. des Plieuses Automati-	
ques, Ecublens	5
Restaurants DSR, Morges	
Direction des Services	
ndustriels, Lausanne	2
Secrétariat général, Direc-	
tion des Ecoles, Lausanne	1
Presses Centrales Lausanne	2

Fabrique « Union » S.A., L'Abbaye Facomel, Renens Imprimeries Populaires,	5
Lausanne	39
Hôpital psychiatrique	_
de Cery, Prilly	5
Thecla S.A., Saint-Ursanne	11
Gabus Frères, Usine	_
SAFIR S.A., Le Locle	5
Record Watch S.A.,	
Tramelan	24
Assurance Mutuelle Vau-	
doise contre les accidents	37
KIF Parechoc S.A.,	
Le Sentier	13
Pasteur Marc Peter,	_
Préverenges	7
Mme Marcel Pfefferlé,	
Moudon	27
Entraide familiale,	
Chexbres	43
Union de Banques	6
Suisses, Genève	34
Banque de Paris et des	
Pays-Bas S.A., Genève	30
Service social, Genève	
Ville de Genève, adminis-	
tration municipale	6
Direction des Œuvres socia-	
les, Lausanne	20
Anonyme, La Tour-de-Peilz	50
Municipalité de Lausanne	10

Une nouvelle jeunesse pour l'organisme pour rester en pleine forme

fraîche GELEE ROYALE extra pure

garanti **POLLEN** entomophile DIRECTEMENT DU PRODUCTEUR

CEDISA

Centre de diffusion de spécialités apicoles Documentation gratuite et prix producteur sur demande

CEDISA

CEDISA

Ch. des Palettes 17 1212 GRAND-LANCY/GE Téléphone 022 43 52 19 Av. de la Gare 20 1022 CHAVANNES-Renens Téléphone 021 35 48 22 Grâce à la ristourne



vous aide à vivre mieux